

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM\_2023\_06\_044-DE

S<sup>2</sup>LO

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 JUIN 2023**

**Date de convocation : 05/06/2023**

**Date d'affichage : 05/06/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,  
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

**Etaient excusés** : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme DESCORMIERS Cindy

**Etait absente** : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-06-044**

1.1. Commande publique - Marchés publics

**Adhésion au GIP RECIA - Signature d'une convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 d 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

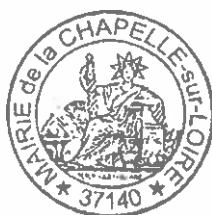
Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 ORLÉANS Cedex 2 pour un coût annuel de 200 € TTC
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA
- **DÉSIGNE** Monsieur **GUIGNARD Paul** en qualité de représentant titulaire et Monsieur **LEPILLIEZ Philippe** en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,  
**GALET Florence**



Le Maire,  
**GUIGNARD Paul**



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le <b>14 JUN 2023</b> 
ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_044-DE